

DEC181296DR10

Décision portant nomination de M. Jean-Olivier Dalbavie aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité de la fédération de recherche intitulée FR2010 Fédération de chimie « Le Bel »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171283DGDS portant création de la fédération de recherche intitulée FR2010 Fédération de chimie « Le Bel » et nommant M. Jean-Pierre LEPOITTEVIN en qualité de directeur

Considérant que M. Jean-Olivier Dalbavie a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 13 au 15 mai 2009 et du 9 au 11 juin 2009.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Jean-Olivier Dalbavie, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de de la fédération de recherche intitulée FR2010 Fédération de chimie « Le Bel » à compter du 1^{er} avril 2018.

M. Jean-Olivier Dalbavie exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Olivier Dalbavie est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg le 3 avril 2018

Le directeur de l'unité
Jean-Pierre LEPOITTEVIN

Le Délégué Régional

Visa du délégué régional du CNRS

Patrice SOULLIE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg

Le Président de
l'Université de Strasbourg



Michel DENÈKEN